



Conseil Régional du Centre-Val de Loire
Hôtel de Région
9 rue Saint-Pierre Lentin
45041 Orléans Cedex 1

*À l'attention de
François Bonneau, président
Michèle Bonthoux, vice-présidente Culture*

Culture O Centre va disparaître

La Région Centre-Val de Loire a décidé aussi soudainement que brutalement de mettre un terme aux activités de l'agence Culture O Centre d'ici au 31/12/2016. Sans la moindre concertation, qui est pourtant aujourd'hui l'un des principes de l'action publique dans les processus décisionnels et la gestion collective des ressources. Sans que jamais pendant la récente campagne électorale, qui lui a valu sa réélection, le Président du Conseil régional n'ait indiqué son intention de réduire le budget de la culture et de dissoudre cette agence.

Nous ne pouvons rester sans réagir. C'est la raison pour laquelle les directrices et directeurs d'Arcadi Île-de-France, de l'OARA Aquitaine, de l'ODIA Normandie, de Réseau en scène Languedoc-Roussillon, de Spectacle vivant en Bretagne et de l'Onda ont écrit ce texte commun pour exprimer leur désaccord et reposer les questions essentielles à leurs yeux concernant les politiques publiques de soutien à la production et à la diffusion du spectacle vivant.

Nous sommes six agences régionales et un office national à coopérer et coordonner nos réflexions et nos actions, dans le cadre de la Charte d'aide à la diffusion, dispositif de soutien à la circulation des spectacles.

Ensemble nous partageons des valeurs communes de l'exigence artistique et du faire-ensemble, dans une indispensable logique interrégionale, nationale et internationale.

Ensemble nous développons notre capacité collective à combiner apports en ressources (conseil stratégique, aide à la structuration, insertion dans les réseaux) et intervention financière directe pour optimiser l'articulation production/diffusion et améliorer la circulation des spectacles :

- en sillonnant le territoire pour repérer, découvrir, ou redécouvrir les artistes ;
- en structurant l'implantation des équipes artistiques en région, tout en veillant à accompagner et favoriser leur indispensable sortie de ce cadre ;
- en mettant en œuvre une stratégie, en structurant une action pérenne, en conduisant des actions qu'aucun des échelons territoriaux ne pourrait conduire seul ;

- en ouvrant des opportunités que ne permettent pas, ou insuffisamment, l'intervention administrative ou l'approche corporative.

Ensemble nous encourageons les prises de risque des programmeurs et permettons que soit présentée aux publics une plus grande diversité de spectacles.

Ensemble nous questionnons les conséquences pour notre secteur de la loi NOTRe, le renouvellement nécessaire des coopérations territoriales et contribuons à répondre à l'essoufflement du modèle français.

En effet, comment nier que depuis au moins dix ans, les difficultés héritées des modes de développement du siècle dernier sont devenues évidentes dès lors que s'est fait sentir de façon aiguë une série de dysfonctionnements – tels que la forte augmentation du nombre de spectacles ainsi que la « crise de l'emploi » – et au fur et à mesure que s'est confirmée la faiblesse des modes de régulation. Comment nier que l'empilement des finalités de politiques culturelles et de leurs contradictions latentes (démocratisation, démocratie, rayonnement territorial et politique, intégration sociale, soutien à la création...) conduisent à des difficultés pour élaborer des stratégies durables de coopération entre échelles territoriales. Si l'on ajoute à cela l'existence d'un maillage culturel dense et diversifié, né de la multiplication des équipements et du foisonnement d'acteurs, tout concourt à la nécessité d'ajustements et de coordination ; s'avèrent alors nécessaires des endroits de dialogue et des instruments d'interaction pour surmonter les divergences d'intérêts, contourner le désir des organisations comme des territoires de se distinguer et les tensions concurrentielles qui en découlent.

Ensemble nous incarnons le principe de la distanciation, dans notre propre pratique et notre relation aux artistes, dans le passage d'une administration politique directe de dossiers culturels à une délégation à des organismes associés où collaborent financeurs publics, opérateurs, artistes, capables d'assurer une fonction de redistribution, de solidarité et de développement. Car si la demande d'intervention publique dans le domaine culturel ne faiblit pas, bien au contraire, on attend de la puissance publique moins de gestion directe, et davantage d'analyse, de stratégie, de régulation.

Dans son rapport public de 2011 : *Consulter autrement, participer effectivement*, le Conseil d'État dessine ainsi les traits d'une administration délibérative, instituant délibération et participation comme fondement nécessaire de la décision : « les autorités publiques, quel que soit le niveau territorial de leur ressort, ne peuvent plus faire face seules aux enjeux complexes qui relèvent de leurs attributions ; elles doivent trouver des solutions en concertation avec les citoyens et les parties prenantes (...) ».

Dans cet équilibre recherché, posant la question de la distanciation entre vision politique et décisions individuelles, le Conseil d'État souligne déjà, dans son rapport public de 2011, la nécessité de l'existence d'un tiers impartial et compétent, modérateur de la discussion et garant de son bon déroulement. Ce rôle pourrait, comme cela est suggéré dans le rapport, être confié à des autorités administratives indépendantes ou déléguées.

Il ne s'agit pas de réduire le champ d'intervention du politique ; la réflexion ne relève pas de ce processus « d'expropriation politique » dont parle Max Weber [*Le savant et le politique*, 1959], mais nous vivons dans des temps différents qui obligent à doter les organisations de nouvelles ingénieries. Le secteur artistique s'est complexifié et surtout professionnalisé de façon extrêmement rapide, et nécessite une pluralité de compétences au service de son expertise.

Ensemble nous démontrons la pertinence de nos actions coordonnées, comme le souligne le rapport de l'Inspection générale du ministère de la Culture, publié en 2012, concluant que « ces structures associées apportent une plus-value incontestable au secteur (...) Ces organismes ont su s'adapter aux mutations de leur environnement. En concertation et en complémentarité avec les services des collectivités publiques, ils ont contribué à façonner le paysage culturel et avec le temps ils ont imprimé leur marque, leur savoir-faire et leur spécificité ».

La Région Centre-Val de Loire semble ignorer tout cela puisqu'elle a décidé de mettre un terme aux activités de l'agence culturelle Culture O Centre d'ici au 31/12/2016. Une possibilité de reclassement serait étudiée pour 4 à 6 salariés sur les 20 que compte la structure.

Depuis sa création le 01/01/2009, l'agence avait pour missions de favoriser la production et la diffusion d'œuvres des équipes artistiques implantées en Région Centre (et Centre-Val de Loire depuis le 01/01/2016), en France comme à l'étranger, de contribuer au développement des projets artistiques et culturels issus de la coopération intercommunale et de renforcer le maillage culturel entre les acteurs régionaux.

À l'heure où se multiplient les choix politiques de collectivités se traduisant par une contraction des financements publics dédiés à la culture et par une intensification des incertitudes, cette décision impactera directement une économie déjà fragilisée, en supprimant des aides financières directes aux compagnies émergentes ainsi qu'aux compagnies implantées en Région Centre-Val de Loire, tant sur le plan de la production que de la diffusion.

Nous ne doutons pas qu'il est encore temps d'en repenser les fondements et les conséquences, d'engager sereinement un travail de coopération et d'innovation, à partir du rôle que chacun peut assumer, en se demandant qui est le mieux placé pour faire quoi, quelles sont les lourdeurs à dépasser et les marges innovantes dont il faut s'inspirer.

Car forts du potentiel qu'ils représentent, et tout en travaillant constamment à leur amélioration, les organismes associés tels que nous les incarnons sont un des outils efficaces et modernes de mise en œuvre de l'action publique. Au nom de la coopération, entre collectivités, entre puissance publique et professionnels de la production artistique, entre secteurs différents de la création. D'autres l'ont compris, en combinant avec efficacité leur politique culturelle avec l'action de leurs organismes associés.

*Pascale Henrot, directrice, Onda – Office national de diffusion artistique,
Frédéric Hocquard, directeur, Arcadi Île-de-France,
Caroline Lozé, directrice, ODIA Normandie,
Joël Brouch, directeur, OARA – Office artistique de la région Aquitaine,
Yvan Godard, directeur, Réseau en scène Languedoc-Roussillon,
Thierry Boré, directeur, Spectacle Vivant en Bretagne,*

le 8 février 2016.

